

ViVa'Magny a été reçue par :

Mme Dulac – Adjointe à la Communication

M. Lollioz Maire

M. Besco Adjoint délégué au Développement durable et aux déplacements

Cette rencontre avait lieu à la demande de l'association, suite à deux démarches distinctes :

- La première suite au changement de nom et de stratégie de l'association se traduisant par la volonté d'établir un dialogue constructif avec les élus,
- La seconde suite à la réunion du 1^{er} juillet en mairie au sujet des projets EFIDIS à Brouessy et Magny-Village.

En préambule, Monsieur le Maire fait remarquer que contrairement à ce que nous avons écrit dans notre courrier, la réunion de juillet est à son initiative et non à celle d'habitants de Magny-Village. Ce que nous savons, c'est qu'un groupe d'habitants avait sollicité une rencontre en mars 2009 pour avoir des informations fiables sur le devenir de Magny-Village, plusieurs rumeurs circulant sur des projets immobiliers. Nous avons donc interprété cette réunion comme la réponse à cette demande.

Monsieur le Maire rappelle une fois encore qu'il juge intolérable l'attitude de certaines personnes lors de cette réunion. Nous lui répondons qu'effectivement il y a eu des propos excessifs mais que ceci traduit une réelle inquiétude des habitants des hameaux qu'il convient de ne pas occulter.

Le Maire continue à vouloir mettre en valeur ses actions en faisant un long inventaire de ses réalisations, visiblement pour contrebalancer le projet Efidis (Mérantais, jardins de cocagne à Buloyer...).

Les projets EFIDIS à Brouessy et Magny-Village

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- Il a demandé à EFIDIS de « dé-densifier » les projets et de mieux prendre en compte leur insertion dans l'environnement
- Ceci s'est traduit par :
 - La réouverture de la négociation entre EFIDIS et l'INRA sur le prix des terrains,
 - Le changement d'architecte pour le projet Brouessy. M. Audoin, déjà architecte du projet Magny-Village prend également le projet Brouessy.

Monsieur le Maire dit n'avoir pas plus d'informations à ce jour sur l'avancement des projets. Monsieur le Maire désapprouve l'attitude de l'INRA qui ne semble pas soucieux de laisser derrière lui des lieux dans l'esprit où il les a trouvés, mais cherche un profit maximum.

Il cite en exemple la réalisation au domaine du Mérantais où les sœurs ont refusé des offres fort intéressantes de promoteurs pour favoriser le projet de la commune d'un centre d'accueil de jour pour malades d'Alzheimer.

Il réaffirme que la construction de logements dans les hameaux est une démarche de développement durable, en dépit des déplacements que cela va générer (*Note du rédacteur : C'est en cohérence avec le courrier de Vandewalle : la qualité des transports en commun sur Magny est jugée "excellente" et de nature à absorber les projets de densification ...*). Pour conclure, Monsieur le Maire précise qu'il organisera de nouveau des réunions quand les projets seront suffisamment avancés, en ciblant bien les invitations sur les personnes concernées pour éviter les débordements.

Nous demandons à ce que l'association puisse être invitée à chacune des réunions, ayant des adhérents dans chaque hameau. Dans la mesure où un dialogue « serein » peut s'instaurer, il y a accord sur cette demande.

Le devenir de Magny-Village

S'appuyant sur le document « Quel projet pour Magny-Village » que nous lui avons transmis, Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- La municipalité travaille beaucoup sur la conservation et l'amélioration de l'image de Magny-Village, notamment sur les entrées avec les murs en meulière.
Monsieur le Maire rappelle l'obligation de continuité des murs de clôture de façade en meulière, ce qui contribue beaucoup à la perception visuelle.
Il insiste sur la collaboration étroite avec le Parc Naturel et les avis donnés par celui-ci. Il cherche à montrer qu'il a l'initiative et qu'il est concerné en discutant en détail de l'esthétique des bâtiments existants. Il souligne qu'il a un pouvoir d'arbitrage au travers de la signature des permis de construire et qu'il est très attentif à l'esthétique traditionnelle du Village.
Nous interrogeons l'équipe municipale : pourquoi le PLU n'est-il pas plus contraignant sur le choix des matériaux à Magny-Village ?
M. Besco relit le PLU et l'estime suffisamment restrictif pour permettre des constructions en harmonie avec le caractère traditionnel des hameaux.
- Il n'y a pas de projets immobiliers sur les zones UN, l'une à l'entrée de Magny-Village, de l'autre côté de la pointe objet d'un projet EFIDIS, l'autre en prolongement du parking de la maison des Bonheur. La possibilité de créer un parking, correctement intégré dans le paysage, sur la zone UN à l'entrée est évoquée. (les manifestations culturelles ou cultuelles à l'église Saint-Germain vont être plus nombreuses à l'avenir). Chacun s'accorde pour dire que cette possibilité doit être regardée avec beaucoup de précautions, l'idée d'un espace goudronné à cet endroit étant rejetée par tous.
- La municipalité et le PNR travaillent sur les bâtiments où se trouve la cantine scolaire actuelle. Ces bâtiments sont actuellement couverts d'un crépi de ciment qui se dégrade. Peut-être y-a-t-il de jolis murs de meulière dessous. Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle cantine sera construite dans l'enceinte de l'école ce qui sera plus sûr pour les enfants (pas de déplacement à l'extérieur de l'école et nouveaux locaux aux normes)
- La zone UD du domaine de Sainte Marthe a toujours été constructible. Le PLU n'a fait qu'entériner le fait par ce classement UD (*Note du rédacteur : ce qui nous inquiète ce sont les possibilités énormes de construction ouvertes par le classement UD au village : coefficient d'emprise au sol et hauteur maximum autorisés*)

Nous posons la question d'un éventuel classement de Magny-Village. Monsieur le Maire est très sceptique : l'église elle-même n'est pas classée. Seuls quelques éléments intérieurs sont classés, comme les pierres tombales.

M. Besco souligne que le classement est une contrainte extrêmement forte pour toute modification de l'habitat.

Nous ouvrons la réflexion sur la possibilité de consacrer la pointe à l'entrée du village non pas à un projet EFIDIS mais à un parc culturel et récréatif s'inscrivant dans un parcours de l'église Saint-Germain à Port-Royal, en passant par Brouessy, dont la demeure vient d'être classée, et Buloyer. Ce parcours pourrait attirer de nombreux promeneurs et renforcerait l'image de Magny.

Notre proposition ne semble pas pouvoir être prise en compte, Monsieur le Maire affirmant qu'il ne voyait pas comment le projet EFIDIS ne se ferait pas.

Positionnement de l'association

Avant de clore la réunion, nous rappelons que l'association a décidé en mai dernier de changer de nom et de stratégie, essayant de favoriser le dialogue plutôt que l'affrontement. Nous précisons que ceci n'exclut pas des désaccords mais devrait permettre de rapprocher les positions de chacun.

Dans cet esprit, nous rappelons que nous souhaitons nous retirer du recours contre le PLU. Monsieur le Maire apprécie ce changement d'attitude et souligne que le fait que l'association ne s'oppose pas par principe aux logements sociaux est très important à ses yeux.

Conclusions hors réunion

En conclusion, nous prenons acte que :

- Les projets EFIDIS vont être revus dans l'esprit d'une meilleure intégration, notamment par une densité moindre et une meilleure intégration aux sites. Nous attendons en conséquence les nouvelles données, sachant que pour l'association les objectifs sont :
 - Pour Brouessy : garder la densité actuelle de constructions.
 - Pour Magny-Village, éviter la construction d'un lotissement dense à l'entrée du village, et par exemple, créer à cet endroit un espace culturel et récréatif, en liaison avec l'église Saint-Germain et Port-Royal par un cheminement illustré entre ces lieux en passant par Brouessy et Buloyer.
- Il n'y a pas d'autres projets immobiliers à Magny-Village
- Des réunions d'information, aux quelles l'association sera invitée, auront lieu dès que les nouveaux projets auront pris forme.